



## Pacs et abus de biens après décès

Par **franck**, le **18/11/2013** à **19:01**

bonjour ,

la compagne pacsée de mon père décédé détient les clés d'un logement qui ne lui appartient pas , le pacs s'arrête au jours du décès .....mon notaire a contacté cette femme qui jouis de l'appartement , elle n'est pas héritière seulement légataire , mon père lui a légué cet appartement mais la succession n'est pas encore dévolue et ce bien n'était pas leur résidence principale , que faire ?

merci de votre réponse